

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
19 janvier 2016

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 1
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 26 JANVIER 2016

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick,

Absents excusés et représentés :

DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

JULLIAN Madeleine, CHABAUD Sandra, AUBERY Jérémy.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2015.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. Approbation des règlements d'utilisation des salles municipales (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

L'achèvement des travaux du bâtiment de l'Espace Michel donne lieu à de nombreuses interrogations sur la mise à disposition de ces locaux de la part des associations et des habitants.

Aussi un règlement a été établi pour les salles de la Bergerie et du 1^{er} étage de l'Espace Michel. Ces travaux ont également permis d'actualiser le règlement des salles Louis Michel et Baudile Lagnol.

Les projets de règlements sont joints en annexe et sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces règlements.

1.2. Fixation des tarifs d'utilisation des salles municipales (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

Dans le prolongement de la réflexion sur les règlements d'utilisation des salles municipales, il est proposé au Conseil de fixer les tarifs de ces utilisations tel que proposé dans le document annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

1.3. Modification des critères d'attribution des subventions façades (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de lever une ambiguïté d'interprétation sur le montant des travaux pour l'amélioration des façades du village, il est proposé au Conseil de modifier la délibération n°2012/102 en indiquant que les travaux de rénovation de façades seront éligibles à une subvention correspondant à 50%, voire à 60% selon la localisation du bâtiment concerné, du montant TTC des travaux dans la limite d'un montant maximum de subvention de 4 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

1.4. Situation du SICAS (D)

Rapporteur : Max GILLES

Madame la Présidente du SICAS a adressé à la Commune un courrier le 15 décembre dernier afin d'interpeller le préfet consécutivement à l'annulation des redevances d'arrosage de l'ASA de Saint Andiol pour un montant de 458 708,58 € entraînant un grave déséquilibre financier pour le budget du Syndicat.

L'activité du SICAS, concessionnaire d'Etat du Canal des Alpines Septentrionales est essentielle à l'économie du territoire.

Aussi, il est proposé au Conseil de soutenir les demandes du SICAS auprès des services de l'Etat en vue de la définition d'une nouvelle tarification des redevances d'arrosage et de l'attribution d'une indemnité d'équilibre correspondant au montant des sommes annulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les demandes du SICAS auprès de l'Etat.

1.5. Point sur les informations reçues lors de la journée des correspondants défense sur les services proposés par les armées à destination des jeunes (I)

Rapporteur : Rémi GOLFETTO

Le Conseil est informé des différents dispositifs présentés par les armées en faveur des jeunes.

2. Affaires Financières

2.1. Fixation du tarif pour le séjour au ski (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Comme chaque année la Commune organise du 7 au 13 février 2016 inclus, un séjour au ski, réservé aux adolescents d'Eyragues. Le départ et le retour s'effectueront en car depuis Eyragues.

Ce séjour en Andorre est organisé par l'association Vacances Evasion pour un montant de 608 € par enfant.

Le tarif comprend l'hébergement, la pension complète, les remontées mécaniques, la location du matériel et le transport. Un animateur employé par la Commune, accompagnera les adolescents et sera mis à la disposition de l'association pour la durée du séjour.

Il est proposé que la Commune prenne en charge une participation au séjour modulée en fonction de la capacité contributive des familles allant de 78 € par personne à 210 € par personne pour la durée du séjour.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE l'organisation d'un séjour ski pour les adolescents d'Eyragues, pour un montant de 608 € par participant, qui se déroulera du 7 au 13 février 2016 avec l'association Vacances Evasion et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ;

ACCEPTTE l'attribution par la Commune d'une participation au séjour déterminée selon la grille suivante :

| | Quotient Familial | Montant de l'aide communale pour le séjour |
|-----------|--------------------|--------------------------------------------|
| Tranche 1 | 0-900 € | 210 € par personne |
| Tranche 2 | 901-1500 € | 120 € par personne |
| Tranche 3 | Supérieur à 1501 € | 78 € par personne |

FIXE le tarif du séjour ski 2016 pour les adolescents d'Eyragues à

398 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 1

488 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 2

530 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 3

.

2.2. Subvention à l'association Témoignage et Patrimoine (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'aménagement du musée, l'association doit procéder à l'acquisition de meubles d'exposition pour un montant d'environ 10 000 euros.

Afin de soutenir l'association, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention de 4 000 euros, étant précisé que les meubles d'exposition acquis avec le concours de la Commune ne pourront faire l'objet d'une quelconque cession par l'association sans l'accord préalable de la Commune et devront demeurer dans les locaux du musée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Acquisition de terrain (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la présentation par Mme la Directrice de la MFR de Beauchamp du projet de pépinière agricole et de la demande de mise à disposition de terrain par la MFR, M. Léonce MARCEL, propriétaire d'un terrain de 5 983 m² situé entre la MFR et les propriétés communales a été contacté en vue de l'acquisition de cette parcelle par la Commune en vue d'une éventuelle mise à disposition de la MFR pour la mise en œuvre de son projet.

Monsieur Léonce MARCEL a donné son accord pour céder la parcelle cadastrée section CT n° 44 d'une contenance de 5 983 m² à la commune au prix de 5,00 € le mètre carré hors frais et taxes à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition et à autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Espace Michel

Monsieur Patrick DELAIR indique que les panneaux acoustiques ainsi que l'Arlésienne ont été installés. En ce qui concerne l'aménagement du parc, le repérage des massifs et l'implantation des réseaux sont en cours, ainsi que le calibrage du portail par rapport au dénivelé.

Monsieur le Maire indique que l'objectif est que le parc sud soit terminé fin mai.

Le nettoyage des escaliers est en cours.

4. Divers

Monsieur Louis ROSELLO fait part des nombreux remerciements reçus suite à la distribution des colis.

Monsieur Yannick ROSSI informe le Conseil sur les commandes effectuées pour assurer le fleurissement : 100 tapis modulaires pour les ronds-points et la mairie, 29 suspensions et 48 vasques pour un budget global d'environ 12 000 €.

Il rappelle la demande pour la réalisation de portails pour les manifestations taurines.

Monsieur Pierre PANCIN fait le point sur la situation de la Fédération française de Courses Camargaises.

Madame Geneviève MARTINI confirme les nombreux remerciements suite aux colis distribués aux bénéficiaires résidant au Clos Serein.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur le nombre d'associations référencées : 61.

Il informe également sur la mise en place d'exercices dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité contre le risque « intrusion-attentat ».

Par ailleurs, l'opération de plantation d'arbres à la déchèterie aura lieu du 24 au 26 février. En ce qui concerne la communication, l'Eyraguen a été distribué, la nouvelle édition de l'indispensable eyraguais paraîtra au printemps ainsi que le nouveau plan de ville.

Madame Maryse PACCHIONI remercie les membres du Conseil pour leurs témoignages d'affection suite au décès de sa mère.

Monsieur Marc TROUSSEL indique qu'il a assisté aux vœux de la CCI et qu'il a passé un moment fort intéressant.

Par ailleurs, il fait part de la décision du Conseil Communautaire d'instaurer la Taxe de Séjour sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Il informe également de la mise à disposition prochaine d'un bâtiment modulaire supplémentaire pour le Club de Rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES